Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Dret coumo un pibou.

Traduction:
Droit comme un peuplier.

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 88
ETE 2017

Billet d'humeur

Voici un point sur les travaux
de la commune

Eglise : concernant la toiture, la réalisation est terminée ainsi que le plancher sous beffroi. Il reste à ce jour les deux descentes eau côté nord et ouest à faire.
Les travaux de la sacristie auront lieu après la dépose de l'échafaudage du clocher. A noter l'excellent travail réalisé par l'entreprise Bianchi.

Maçonnerie et pierre de taille : la sacristie est échafaudée permettant l'intervention pour la découverture de l'égout de toit.
La reprise des génoises doit être réalisée rapidement. Une grande partie des pierres ont été nettoyées et démoussées.
Le percement de la porte et accès des personnes à mobilité réduite, sera fait ultérieurement après l'intervention des fouilles archéologiques.

Travaux maison Association. Un aménagement a été créé en vue d'un éventuel dépôt de pain.
A ce jour nous n'avons aucun candidat.

Travaux maison Lamarque :
L'aménagement de toilettes publiques a été réalisé. Ces travaux provisoires sont bien appréciés lors des diverses manifestations dans le village.

Un grand merci aux employés communaux à Jean-Pierre, Jean-Louis et Dédé qui s'y sont investis.

Christian Tollis

PS : voir photos page 11

Saint-Mont en Fête

23, 24, 25, et 26 juin

Préparons-nous à faire la fête.

Vous trouverez le détail des festivités dans le document inséré dans ce numéro. Ainsi que le « qui fait quoi ».

Comme chaque année nous allons nous retrouver nombreux pendant ces 3 Jours.

Cette année nous serons tous en festayre (rouge et blanc pour ceux qui le désirent).

N'oubliez pas de vous inscrire pour le repas de lundi midi : 06 13 73 38 69 ou 05 62 69 62 80

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z — page 2
- La Vie du Village — pages 3 à 13
- Conseil Municipal — pages 14 à 27

Nouvelles en bref de A à Z

.

C comme carte d'identité

A partir du 3 mars 2017, la mairie de Saint Mont, comme d'autres communes, ne pourra plus établir de cartes d'identité. Il faudra obligatoirement s'adresser aux mairies soit de Nogaro, Plaisance du Gers.

C comme Conseil Municipal :

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi, 7 juin, 5 juillet et 6 septembre 2017.

D comme défibrillateur.

A l'entrée du foyer rural (dans le sas) un défibrillateur est installé afin d'être utilisé en cas de problème cardiaque

G comme gravière.

La gravière offre aux habitants de Saint Mont des produits gratuits (20 T par an et par famille) Précision : **ces produits doivent rester sur la commune de Saint-Mont**

M comme mail

Le foyer rural communique de plus en plus par adresse électronique (par exemple annoncer une date de réunion…).
Si vous avez une adresse mail et bien sûr si vous êtes d'accord, merci de nous en faire part en l'envoyant à : laborde.genevieve@wanadoo.fr

O comme ordinateur

Il y a à la mairie un ordinateur en libre service. Vous pouvez l'utiliser pour vos recherches d'informations, vos courriers…..

R comme rappel

N'oubliez pas d'acheter la carte du foyer rural 2017. Vous pouvez vous la procurer auprès de Geneviève Laborde

R comme recensement :

Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La Fête du Vin

Cette année encore la fête du vin a eu un beau succès et ceci malgré une météo très capricieuse le samedi (froid et pluie)

Pourtant nous avons reçu beaucoup de monde. Le dimanche grâce à un temps idéal, le record d'affluence a été battu et nous avons pu croiser énormément de promeneurs tard le soir. Les exposants ont été très satisfaits de ce week-end.

Voici Léandre et Lise Dabadie maquillés par Yolande Labarbe sur le thème de la vigne.

Ci-dessus les préparatifs.

A gauche une photo qui reflète tout le succès de la création des toilettes publiques dans le village.

Nouvelles de la SPSM*

*Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont

Voici l'heureux gagnant de notre tombola de la fête du vin !

C'est Monsieur Pinello Jean Claude de Monségur (47150)

Ce monsieur fait partie d'une association de 15 personnes qui se sont connues lors de rééducation suite à divers accidents de la vie et ils nous ont promis que cette belle bouteille serait bue lors d'un repas de l'association avec une pensée pour la SPSM

Cette photo lui a été transmise.
Aline Dubos

Le 6 mai dernier la SPSM (Sauvegarde pour le patrimoine de Saint-Mont) organisait un concert en l'église Saint-Jean Baptiste.
Ce concert donné par la Chorale du Terroir de d'Artagnan a eu beaucoup de succès.

Il a été suivi par une soirée tapas au bénéfice de l'association.

Par ailleurs d'autres festivités sont déjà programmées.

Le **09 juillet à 17h** concert avec le Trio Chorialys en l'église Saint Jean-Baptiste suivi d'une soirée buffet et boissons
Le **10 août** vide grenier dans le cœur du village. Cette manifestation a eu un gros succès l'été dernier et sera suivi d'un marché fermier dans le village avec possibilité de dégustation. (inscription au 06 89 30 56 38)
Le **16 septembre** : journées du patrimoine Concert avec D Oleizola
Le **1er octobre** concert avec Yan de Nadau (réservation auprès de l'Office de Tourisme de Riscle 05 62 69 74 01)
Le **17 novembre** : théâtre avec Catherine Laborde (*nous en reparlerons)*

Nous espérons que durant cette année 2017 vous serez encore plus nombreux à nous soutenir dans ce grand projet par vos adhésions, vos dons, votre participation aux différents évènements de notre village.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :

Aline Dubos : 07 80 08 37 19, René Marin : 06 07 65 53 16.
Marie-Claude Duvignau : 06 89 30 56 38.

Fête des Fleurs

Voici quelques photos de la fête des fleurs. Le char « le service à thé » a été réalisé par toute une équipe de bénévoles pendant plusieurs semaines. Bravo à toutes les équipes.

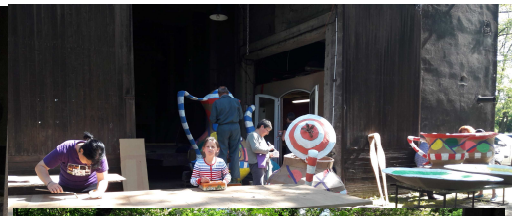

Les Joyeux Compagnons

REPAS ANNUEL

Samedi 29 Avril, 52 personnes participaient au repas annuel du club, avec la présence de Monsieur le Maire et son épouse, que nous remercions d'avoir passé la journée parmi nous. Merci également aux trois Labarthétois qui s'étaient joints à nous.

Le repas préparé par M. Tarbes fut très apprécié. Après le repas un loto gratuit était offert, et les beloteurs ont joué jusqu'en fin d'après midi, dans une ambiance chaleureuse.

Enfin une très bonne journée de rencontre, où chacun et chacune oublie ses soucis. Nous dirons simplement merci et à l'année prochaine. *Josette Courtade*

Sans oublier un très beau décor floral, bravo Josette

Les Joyeux Compagnons

Calendrier des manifestations

Lundi 26 juin - Repas de la fête et loto en suivant.

Prochaine réunion mensuelle le 1er Août à Saint Mont

Transhumance le jeudi 14 septembre : Réserver cette date nous en reparlerons

INTERCLUB à SAINT MONT

Le 17 Mars, l'Interclubs soit 12 clubs du Val d'Adour se réunissaient au foyer de St Mont, afin de mettre les animations dans différents clubs en place et aussi prendre connaissance des manifestations départementales. Avant de commencer, la présidente fait un mot d'accueil et souhaite la bienvenue à tous les membres présents et est satisfaite que 18 adhérents de Saint Mont soient présents. C'est aussi un moment important pour les clubs. Journée de rencontre.
Julien Castaing avait invité deux conseillers de Présence Verte à venir nous présenter les différents «services à la personne» mis à disposition : Médaillon, bracelet, détecteur de fumée, détecteur de chute brute, téléphone portable. De bons et précieux conseils nous étaient donnés. Aussi les conseillers laissaient à chacun d'entre nous les informations et leurs coordonnées.
Jacqueline Jacomin nous donne diverses informations sur la Fédération, Julien Castaing nous parle des voyages de la Fédération, du logiciel afin d'inscrire tous les adhérents sur l'informatique et demande qui l'a fait : Saint Germé, Viella, Saint Mont.
La réunion se terminait par un goûter avec pastis et glace, charme de Colombelle, café et chocolat.

Dictée

Cette année la rencontre dictée avait lieu à Riscle et vingt cinq participants étaient présents.
Nous féliciterons Jean Michel Delloue qui s'est classé dans les cinq premiers, et était sélectionné pour aller à Cahors, mais il ne souhaite pas y aller pour des raisons personnelles

Atelier Mémoire

Un atelier Mémoire a démarré le 21 Avril et 18 participants sont présents dont 17 de Saint Mont.
Une vrai réussite puisque certains clubs n'arrivent pas à trouver 12 personnes et sont obligés d'annuler.
C'est vraiment un travail de mémoire que nous travaillons. Vraiment très intéressant et surtout un travail varié avec les stratégies de mémorisation, les 11 alliés du mieux vivre, les sept stratégies de mémorisation etc…

Ce sont 10 séances qui nous sont proposées.
Josette Courtade.

Le Stand de Vente de Plaimont

La cave de Saint Mont s'anime… au moins une fois par mois

Dans le dernier Petit Saint Montais nous vous avions présenté notre **atelier spécial Saint Valentin** du 11 février qui avait permis à l'un de nos clients de gagner un repas pour deux « aux tisons » à la fête du Vignoble. Celui-ci en a d'ailleurs été enchanté ! félicitations à tous les bénévoles qui y ont participé.

En avril, nous avons proposé un jeu pour tester les connaissances de nos clients sur le Saint Mont: **« les 7 énigmes d'Alice au Pays de Saint Mont »**. Vingt-deux personnes ont courageusement tenté leur chance et testé leurs connaissances sur le Saint Mont, huit d'entre eux ont eu 100% de bonnes réponses et trois bulletins ont été tirés aux sort. Les gagnants Véronique Casanave, Michel Cocq, et Marc Perrot ont remporté un panier garni de vins et œuf en chocolat, et toutes nos félicitations !

En mai, nous avons invité les familles en prévision de la **fête des mères et des pères**.

Nous proposions pour les enfants deux ateliers gratuits de personnalisation de coffrets cadeaux et dégustation de jus de raisin et de surprises gourmandes (avec la participation de Candy en Scène épicerie gourmande).

Pour les adultes, nous avions prévu des dégustations de vins et de produits du terroir avec la participation de producteurs locaux (fromages des Pyrénées du GAEC Lancy / Safran, confitures et condiments artisanaux du Safran de Ninan). Ces producteurs proposaient aussi des idées cadeaux pour gâter vos proches ou vos papilles...

Pour la suite, nous avons des idées mais si vous souhaitez nous faire des propositions nous les étudierons avec grande attention ! dans tous les cas n'hésitez pas à nous rendre visite pour connaître notre programme.

Morgane Perrot

Espace vente dégustation de Saint Mont (05 62 69 69 50)

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h
Le dimanche de 14h à 18h

Saint-Mont s'exporte

Nous avons des artistes à Saint Mont. Ces artistes : Marie-Claude D, Jacotte F, Claude J, et Kiki M, (par ordre alphabétique) ont exposé à l'office de tourisme d'Aignan. Cette exposition est réalisée par la Chrysalide, présidée par Nicolle Rottier-Trimouille.
Ci-dessous quelques photos prises lors du vernissage.

Chatons à Donner

J'ai eu la surprise d'avoir 6 petits chatons d'un « chat » adopté. Pour les personnes intéressées vous pouvez venir les voir à domicile. Ils seront sevrés dans 3 mois. Merci de me contacter *Josyane Hervier* : 06 72 01 86 44

Signalétique des chemins

Dimanche 28 mai, toute une équipe de bénévoles a parcouru le chemin de randonnée de Saint Mont afin de poser les flèches « entre Vignes et Adour ».

Ainsi les différents randonneurs ne s'égareront plus dans notre joli village.

Puis tout le monde s'est retrouvé autour d'un pique-nique

La Vie du Village

Il y a quelques jours, d'énormes engins ont commencé à détruire les anciens locaux commerciaux de Plaimont.
Dans un premier temps l'emplacement, une fois nettoyé, sera enherbé.

Petite Annonce

A vendre, au Mistoy, un bois surface totale 83 69 A.

Contactez Geneviève Laborde 05 62 69 62 80

Vive le Vélo

La Roue Libre Saint-Germoise vous invitent à une randonnée solidaire au profit de la recherche médicale, le samedi 1er juillet 2017.

Rendez-vous à 9h15 au foyer rural de Saint-Germé pour une présentation de la communauté Vivons Vélo et un départ à 9h45 en direction du marché d'Aire sur l'Adour via Arblade le Bas et Barcelonne du Gers.

Cette randonnée de 29 km, sans aucune difficulté, est ouverte à toutes et à tous et avec tous types de vélos en bon état, le **CASQUE est OBLIGATOIRE**.

Un Verre de l'amitié sera proposé à l'arrivée. Ag2r La Mondiale reversera 1 €/km/participant à l'Institut Pasteur. Sac ravitaillement et T-shirt offert.

Renseignements & inscription gratuite.
Jean-Michel Delloue : 06 88 18 87 81 ou par mail : jean-michel.delloue@wanadoo.fr

Photos des Travaux

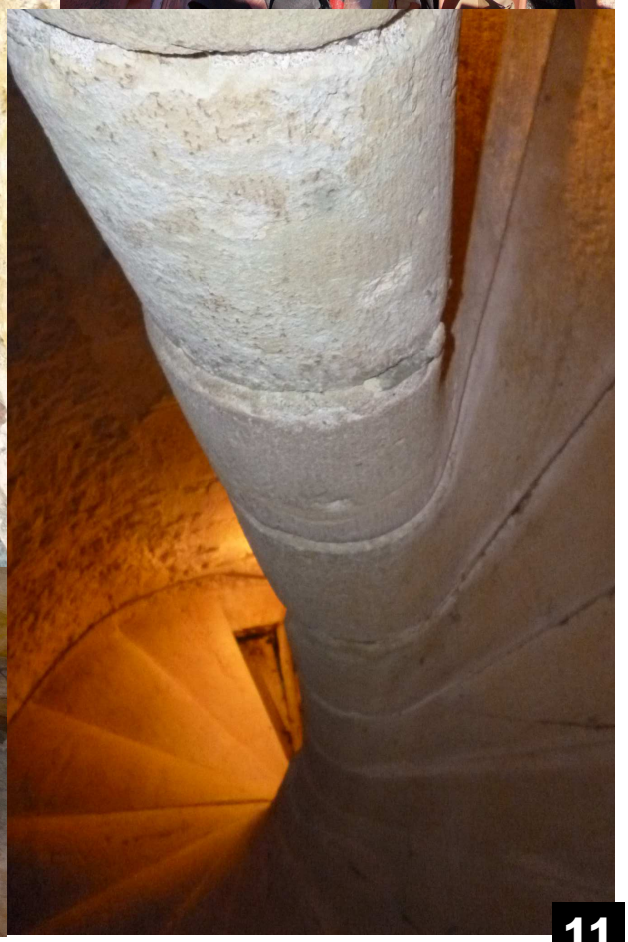

La Vie du Village

Après 3 mois d'une pénible hospitalisation, **Maïté Péres,** 68 ans, nous a quittés le 11 avril. Depuis quelques années, Maïté était revenue vivre dans la maison familiale. Enseignante elle avait commencé sa carrière en Normandie (notamment à Dieppe pendant plus de 20 ans) et terminé son métier auprès de jeunes enfants à Auch Pessan. Maïté menait une vie discrète, auprès de la nature. Elle aimait jardiner, écouter de la musique et ceux qui l'ont connue se souviendront d'une personne attachante. Nous présentons à Rizou, sa maman, André, ses sœurs Anne-Marie et Geneviève, son frère Michel et à toute sa famille nos condoléances les plus sincères.
Jacqueline Boueilh

Aurore Cazes vient de perdre sa Maman, **Reine-Marie**, 55 ans, le 9 mai dernier. Elle habitait Auch. Le Petit Saint Montais présente à Aurore, Jean-Pierre, et leurs deux enfants leurs plus sincères condoléances.

Je m'appelle Sasha Noël-Artaud, je suis née à Sarlat le 18 avril 2017 à 2h29. je pèse 3kg150 et je mesure 51.5cm.

Je fais la grande joie de ma maman Marie-Anne et de mon papa Jérémie et surtout de mes grands parents, Marie Noëlle et Jean Michel Delloue

Arsène est très fier de vous présenter son petit frère Marcus.

Il est né le 23 mai 2017 à Paris en plein forme. (3kg780, 52 cm)

Leurs parents, Natacha et Jean-Charles sont très heureux, sans oublier la grand-mère Geneviève Laborde

Le 8 mai

Cette année encore nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts en souvenir de nos ainés morts pour la libération de la France.
Cette cérémonie a été suivie par le verre de l'amitié.

Fête du Cos 2017

Elle aura lieu le samedi 29 juillet.

Le quartier du Cos sera heureux de vous accueillir dès l'après-midi pour les jeux habituels et le repas animé en soirée, le tout dans la joie et la bonne humeur.

Venez nombreux.

Le programme sera distribué dans les familles

Fabrice Courtade pour l'équipe organisatrice

Nouveau à Saint-Mont

A partir du 17 juin, devant la maison des associations vous pourrez venir acheter des pizzas et des plats de pâtes fraiches.

Tous les samedi de 11h à 14h et de 18h à 22h

Vous pouvez passer vos commandes au : 07 68 69 55 57

En direct du conseil municipal

Mercredi 22 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Etaient excusés : Sébastien Faure et Nathalie Laporte

Isabelle LABRUFFE a été désignée secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	**09**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Vote du compte administratif 2016

Joël BOUEILH présente le compte administratif du budget annexe et du budget principal.

A/ Budget annexe photovoltaïque :

DEPENSES

Chap./ Articles	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*
23	**Immobilisations en cours**	**4 409,64**	**0,00**
2313	Constructions	4 409,64	0,00
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 350,00**	**4 347,83**
13914	Communes	4 350,00	4 347,83
011	**Charges à caractère général**	**2 041,05**	**580,61**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	55,00	53,61
6156	Maintenance	1 276,05	0,00
6161	Assurances multirisques	360,00	359,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	350,00	168,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**	**0,00**
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,00
023	**Virement à la section d'investissement**	**4 350,00**	**0,00**
023	Virement à la section d'investissement	4 350,00	0,00
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**	**4 340,95**
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	4 340,95	4 340,95
	Total Général	**19 501,64**	**9 269,39**

RECETTES

Chap./ Articles	Désignation	Total Budget	Réalise
001	**Excédent d'investissement reporté**	**68,69**	**68,69**
001	Excédent d'investissement reporté	68,69	68,69
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**4 350,00**	**0,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	4 350,00	0,00
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**	**4 340,95**
28138	Autres constructions	4 340,95	4 340,95
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**	**2 770,43**	**2 514,62**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	2 770,43	2 514,62
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,28**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,28
002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**3 621,57**	**3 621,57**
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 621,57	3 621,57
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 350,00**	**4 347,83**
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	4 350,00	4 347,83
	Total Général	**19 501,64**	**14 893,94**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	8 759.64 €
	Réalisées :	4 347.83 €
	Reste à réaliser :	00.00 €
Recettes	Prévues :	8 759.64 €
	Réalisées :	4 409.64 €
	Reste à réaliser :	00.00 €

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	10 742.00 €
	Réalisées :	4 921.56 €
	Reste à réaliser :	00.00 €
Recettes	Prévues :	10 742.00 €
	Réalisées :	10 484.30 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		61.81 €
Fonctionne-ment :		5 562.74 €
Résultat global :		5 624.55 €

Puis il demande l'avis des membres présents : Pas d'observation.

Vote : le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe photovoltaïque.

A/ Budget principal

Chapitres	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*
16	Emprunts et dettes assimilés	19 320,00	19 310,95
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	5 880,00
21	Immobilisations corporelles	24 109,68	16 366,20
23	Immobilisations en cours	160 000,00	1 248,00
001	Déficit d'investissement reporté	7 958,32	7 958,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 464,42	6 464,42
041	Opérations patrimoniales	41 441,00	41 441,00
011	Charges à caractère général	170 003,75	49 366,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	75 220,00	70 286,29
014	Atténuations de produits	2 000,00	733,33
65	Autres charges de gestion courante	46 394,00	45 189,39
66	Charges financières	8 520,00	8 516,90
67	Charges exceptionnelles	4 526,36	2 526,36
023	Virement à la section d'investissement	56 045,53	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 689,42	7 689,42
	Total Général	664 692,48	282 976,65

En direct du conseil municipal (suite)

RECETTES

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise
10	Dotations, fonds divers et reserves	22 612,47	23 477,19
13	Subventions d'investissement reçues	7 730,00	20 898,58
16	Emprunts et dettes assimilés	160 000,00	150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	56 045,53	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-1 225,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 689,42	7 689,42
041	Opérations patrimoniales	41 441,00	41 441,00
013	Atténuations de charges	0,00	459,76
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 602,00	4 125,21
73	Impôts et taxes	124 991,00	126 294,81
74	Dotations et participations	74 379,00	74 566,98
75	Autres produits de gestion courante	15 150,00	14 616,60
76	Produits financiers	0,00	10,79
77	Produits exceptionnels	1 225,00	2 895,20
002	Excédent de fonctionnement reporté	128 587,64	128 587,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 464,42	6 464,42
	Total Général	664 692,48	601 527,60

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues :	294 293.42 €
	Réalisées :	98 668.89 €
	Reste à réaliser :	169 672.00 €
Recettes	Prévues :	294 293.42 €
	Réalisées :	243 506.19 €
	Reste à réaliser :	4 795.00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	370 399.06 €
	Réalisées :	184 307.76 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévues :	370 399.06 €
	Réalisées :	358 021.41 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		144 837.30 €
Fonctionne-ment :		173 713.65 €
Résultat global :		318 550.95 €

Puis il demande l'avis des membres présents : Pas d'observation.
Vote : le Maire ne prend pas part à cette délibération.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

Approbation du compte de gestion 2016

Approbation des deux comptes de gestion dressés par les receveurs de la commune.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016. Après s'être assuré que les receveurs avaient repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal,
1.Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2.Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3;Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
déclare que les deux comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par les receveurs, visés et certifiés conformes à l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Débat d'orientation budgétaire 2017

Joël BOUEILH présente le travail de sa commission des finances réunie hier à 18 H 30.
Les projets d'investissements : abri touristique, réaménagement de la nouvelle maison des associations (Maison Lamarque), réaménagement de la maison des associations (suite au départ à la retraite le 1er avril 2017de Madame BOUEILH qui assurait le dépôt de pain, de journaux et de gaz)

Puis il demande l'avis des membres présents. Un débat est mené. Le projet du budget primitif est revu. Devis Sécuris pour vérification mairie et plan évacuation foyer : 8.05 € HT par sortie de secours et 75 € HT pour le plan. Accord. Devis Boussès pour cabine sanitaire : 3 285.60 € TTC. Non.

Dépenses d'investissement

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : " En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du

Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ".
Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Maire propose de mandater la dépense relative au bornage et à la création du dossier pour le chemin de Corneillan avant le vote du Budget Primitif de 2017. La prestation de Cédric BELESTIN, géomètre expert DPLG, s'élève à 571.80 €.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le mandatement de la dépense d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 du budget primitif, pour un montant de 571.80 TTC.

Contribution SDIS 32

Michel PETIT donne lecture de la lettre du SDIS et de la contribution supplémentaire. Le montant s'élève à 2.50 € par habitant soit 800 €.
Puis il demande l'avis aux membres du conseil : Refus pour l'instant.

Modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents (SMGAA) a lancé depuis 2009 une démarche de rapprochement des syndicats dont le dernier est l'adhésion des communes membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'Echez et de ses canaux au 1er octobre 2016.
Il expose qu'afin d'obtenir un périmètre cohérent de bassin versant, le Président du SMGAA a proposé de fusionner avec deux nouvelles structures, à savoir :
- le syndicat pour l'aménagement de l'Estéous (départements 32 et 65)
- le syndicat intercommunal à vocation unique du Lées et de ses Affluents (département 64, 32 et 40).

Considérant que la commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer et qu'à défaut de réponse dans ce délai son avis sera réputé favorable, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide : de donner un avis favorable à la fusion du SMGAA avec le syndicat pour l'aménagement de l'Estéous et le syndicat intercommunal à vocation unique du Lées et de ses Affluents, d'approuver le périmètre et le projet de statuts.

Motion contre la fermeture de la trésorerie de Riscle

Vote : une abstention. Dans le cadre d'une restructuration des services des finances publiques dans le département du Gers, sept trésoreries, dont celle de Riscle, sont menacées de fermeture à échéance du 01/01/2018. Cette réorganisation se traduirait localement par la fusion des trésoreries de Marciac, Riscle et Plaisance en un seul site implanté à Plaisance. Ce projet de fermeture de la trésorerie de Riscle est inacceptable pour les élus des 21 communes du canton historique de Riscle constituant le bassin de desserte de cette trésorerie. Malgré le développement des pratiques sur l'internet, les usagers sont toujours aussi nombreux à se rendre au centre des finances publiques de Riscle. La majorité d'entre eux s'y déplace pour obtenir des renseignements sur les dettes courantes

(cantines, eau, assainissement, loyer, hébergement EHPAD, impôts) ainsi que sur l'évolution des procédures. Pour une plus petite partie, ce lieu est essentiel car elle y perçoit, en espèces, les aides financières provenant de différentes institutions (CAF, Conseil Départemental…). Les particuliers accueillis par ce service public de proximité sont souvent des personnes vulnérables, rencontrant des difficultés financières, âgées, ou encore en situation de précarité.

La plus grande fraction de l'activité de la trésorerie de Riscle réside dans la tenue de la comptabilité des communes, des EPCI, des ASA, de l'EHPAD. Pour leur gestion au quotidien, les élus ainsi que les personnels administratifs de ces établissements publics sont amenés à fréquenter régulièrement la trésorerie de Riscle et ce, même si la mise en place de la dématérialisation y est bien avancée. Ils bénéficient également de l'expertise du trésorier et de ses agents ; leurs conseils éclairés participent d'une bonne administration de ces collectivités. Le sentiment d'isolement est déjà prégnant dans le territoire desservi par la trésorerie de Riscle, situé à la périphérie ouest du département, à environ une heure et demie de route de la Préfecture et à une heure de la Sous-préfecture de Mirande. Alors que la récente définition des territoires de démocratie sanitaire semble ne tenir aucun compte des observations de ces mêmes élus sur la prise en charge des urgences dont les dysfonctionnements sont récurrents, le funeste projet de fermeture de la trésorerie de Riscle conduira inéluctablement les élus et la population à l'exaspération et à l'incompréhension. Cette nouvelle configuration aurait pour effet de rendre certaines des communes concernées les plus éloignées de leur trésorerie dans le département, accentuant encore cette perception d'isolement qui lentement fait place à une sensation d'abandon. La commune de Riscle enfin a vocation à tenir le rôle de bourg centre de son bassin de vie ; la présence d'un socle minimal de services publics, dont la trésorerie, est indispensable pour garantir son attractivité et sa pérennité. A l'heure où l'on encourage la ratification de contrats de ruralité, la fermeture de ce service public de qualité résonne comme un signal contradictoire. Les élus du Conseil Municipal ne peuvent se résoudre à l'accepter et, par cette motion, enclenchent une mobilisation pour le maintien de la trésorerie de Riscle dans sa configuration actuelle.

Communauté de communes Armagnac Adour

Le compte administratif a été voté lundi, il est excédentaire malgré la baisse des dotations.
Pour garder la dotation globale de fonctionnement bonifiée, il faut deux compétences de plus. Quatre sont proposées : Eau, Gestion de la ville, Assainissement et Maison de Services au Public.
Les investissements seront limités.

Travaux de l'église

Dossiers subventions 2ème tranche adressée : Réserve Parlementaire (Philippe MARTIN) Département du Gers, Région Occitanie, DRAC

Rappel du plan de financement :

Monsieur le Maire souhaite que le plan de financement de la seconde tranche des travaux puisse être modifié afin de prendre en compte le souhait du député de la circonscription, Philippe MARTIN, de participer à ce projet. Il propose donc, puisque la subvention DRAC est inscrite dans un plan de financement, de moins demander à la Région OCCITANIE et au département du GERS.

Il propose le plan de financement suivant :

COLLECTIVITES	POURCENTAGE	ATTENDU
DRAC	44,90%	67 350,00 €
Région Occitanie	18,00%	27 000,00 €
Département du Gers	10,50%	15 750,00 €
Réserve parlementaire		14 500,00 €
Commune	16,94%	25 400,00 €
TOTAL		**150 000,00 €**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, le conseil municipal : constate que le plan de financement présenté est conforme à l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, puisque, dans le cadre d'un investissement sur monument historique, l'autofinancement (part communale) ne peut être inférieur à 20 % des subventions publiques (124.600,00 € demandés, autofinancement doit être supérieur à 24.920,00 €) approuve ce plan de financement pour la seconde tranche qui modifie le plan global de financement arrêté par la délibération 2016-006 du 2 mars 2016.
Dossiers travaux faits : DICT, Recherches archéologiques
Parole à Joël BOUEILH pour les rencontres de chantier. Le soleil est précieux car les travaux de toiture sont en cours. Ils se passent bien et le travail effectué est de qualité. Jean-Pierre JEGUN a fait des photos et un petit film. Il les présente au Conseil.

Point sur les commissions
Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH : Déjà traité dans l'ordre du jour.
Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE.
Lecture est faite de l'arrêté de distillerie du 26 janvier 2017. Mise en demeure pour l'élimination des eaux industrielles résiduaires.
Cimetière : l'état des lieux avait été fait. Le procès-verbal pour la procédure de concessions en état d'abandon a été affiché en mairie et au cimetière.
Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE
Corvée pour embellissement du village pour la fête du vin samedi.
Social : Président Sébastien FAURE. Excusé.
Prévention des risques : Présidente Christine COURTADE. RAS.
Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Andy OLIVEIRA VEIGA veut réduire sa pose entre 12 H et 14 H. Un problème se pose car il doit travailler avec Daniel DEZORTHES. Après concertation, Michel PETIT le recevra demain mais compte tenu qu'ils sont deux agents à travailler ensemble, le départ doit se faire en même temps.
Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN. Des toilettes ont été installées pour la fête du vin, elles sont provisoires. Les travaux des pièces ont été faits pour le stockage en toute sécurité. Toutefois, il faudra changer les fenêtres. La commission travaux est précieuse.
Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA
Le lundi 6 mars, une réunion est prévue pour les journées du patrimoine avec l'association de SPSM, le Foyer Rural et les membres de la commission, à 18 H 30.
Questions diverses Sdis : Parole à Christian TOLLIS pour les points d'eau.
La séance est levée à 23 H 30.

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 29 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf mars à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Nathalie LAPORTE a été désignée secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal des deux dernières réunions. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	01
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Délibération affectation du résultat 2016 à l'exercice 2017

Budget photovoltaïque

	Section de Fonctionnement	

Résultat de l'exercice **2016** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	**A**	**1 941,17 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	**B**	3 621,57 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	**A+B**	**5 562,74 €**

Section d'Investissement

			C
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			**61,81 €**

			D
Restes à réaliser		**Solde des restes à réaliser**	**0,00 €**
Dépenses	Recettes		
0,00 €	0,00 €		

		E
Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**	**61,81 €**

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **0,00 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**5 562,74 €**

Budget principal

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mont, réuni le vingt-neuf mars deux mille dix-sept sous la présidence de M. Michel PETIT après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2016** dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice **2016** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	**A**	**45 126,01 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	**B**	128 587,64 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	**A+B**	**173 713,65 €**

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			**144 837,30 €**
			D
Restes à réaliser Dépenses: 169 672,00 € Recettes: 93 807,00 €		**Solde des restes à réaliser**	**-75 865,00 €**
			E
Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**		**68 972,30 €**

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **0,00 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**173 713,65 €**

Délibération occupation du sol pour 2017

Vu le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électroniques et, en particulier, encadrant le montant de certaines redevances. Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier ; Considérant l'occupation du domaine public par Orange ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public routier communal à savoir pour 2017 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	50,74 €	314,43 €
ARTERE SOUTERRAINE	1.16 kms	38,05 €	44,14 €
		TOTAL	**358.57 €**

Délibération fonds de solidarité

Dans le cadre d'une restructuration des services des finances publiques dans le département du Gers, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Gers aide les jeunes gersois âgés de 16 à 25 ans en difficultés socio-économiques en apportant une aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes.
Il soutient également les gersois et les gersoises les plus défavorisés avec des aides accordée aux ménages avec le Fonds Solidarité Logement.
Le Maire rappelle aux conseillers que cette dotation est de 0,40 € par habitant et que la commune compte, au dernier recensement INSEE de janvier 2017, 326 habitants.
La somme ainsi dédiée est de 130,40 €.
Le Conseil Municipal : Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité : **Accepte de contribuer à ces actions de solidarité, Autorise monsieur le Maire à verser 130,40 € pour le Fonds Solidarité Logement et pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.**

Indemnités du Maire et des Adjoints

4.1 Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ; Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet au 01 janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population municipale (habitants)	Taux maximal en % de l'indice terminal de la Fonction Publique
Moins de 500	17

A compter du 01 janvier 2017, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à 17 % de l'indice terminal de la fonction publique.

4.2 Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Vu les arrêtés municipaux du 15 mars 2008 portant délégation de

de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet 01 janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population municipale (habitants)	Taux maximal en % de l'indice terminal de la Fonction Publique
Moins de 500	6,60

A compter du 01 janvier 2017, les indemnités de fonction sont fixées ainsi qu'il suit :
- 1er adjoint : 6.6 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 6.6 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 3ème adjoint : 6.6 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Vote des budgets primitifs

Joël BOUEILH, Maire-Adjoint responsable des finances, rappelle qu'à la dernière séance, les projets de budget primitif 2017 préparés par la commission des finances avaient été remis aux conseillers. Le 22 mars, il a rencontré le receveur municipal. Michel PETIT et Ghislaine DAMBLAT assistaient à la séance. Il a présenté l'analyse financière. Il n'a pas formulé d'observation par rapport aux projets proposés. Toutefois, il a demandé à ce que toutes les subventions dont les arrêtés nous étaient parvenus, soient inscrites dans les restes à réaliser 2016. Puis il demande s'il y a des questions par rapport à la dernière réunion.
Enfin le Maire, invite le Conseil Municipal à voter les budgets primitifs.

5.1 Budget photovoltaïque

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe photovoltaïque :

Investissement :
Dépenses : 4 409.64 €
Recettes : 4 409.64 €
Fonctionnement :
Dépenses : 12 410.57 €
Recettes : 12 410.57 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement :
Dépenses : 4 409.64 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 4 409.64 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :
Dépenses : 12 410.57 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 12 410.57 € ((dont 0.00 € de RAR)

5.2 Budget principal

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017 :

Investissement :
Dépenses : 356 991.00 €
Recettes : 432 856.00 €
Fonctionnement :
Dépenses : 411 730.65 €
Recettes : 411 730.65 €

En direct du conseil municipal (suite)

Pour rappel, total du budget :

Investissement :
Dépenses : 526 663.00 € (dont 169 672.00 € de RAR)
Recettes : 526 663.00 € (dont 93 807.00 € de RAR)

Fonctionnement :
Dépenses : 411 730.65 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 411 730.65 € ((dont 0.00 € de RAR)

Délibération vote du taux des taxes 2016

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.
Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux fixés par l'assemblée délibérante pour 2016.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2017, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.01 %
Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %

Travaux à la Maison communale (ex maison Lamarque)

La note concernant la levée de l'arrêté préfectoral d'insalubrité est présentée à tous les conseillers. Elle a été rédigée par le technicien de l'A.R.S. d'AUCH. Il s'agit de suivre les préconisations. Une demande sera faite pour les expertises (insectes xylophages, plomb, amiante …) auprès de CARRE EXPERT à Riscle. Pour l'électricité, un devis de mise aux normes est demandé à Thierry LABRUFFE.
Un conseiller de la D.D.T. est venu faire un état des lieux pour l'accessibilité. Vu la pente élevée de la rue, une dérogation sera demandée car cette maison communale ne sera pas accessible.
Sa déclaration en établissement recevant du public a été faite auprès des services concernés.

3. Travaux à l'église

Joël BOUEILH signale que l'entreprise BIANCHI a fini la toiture partie église et démarre le clocher. Il signale un problème d'évacuation des eaux pluviales côté cour du monastère. Il faut absolument les évacuer côté Adour en créant une deuxième descente. Trois solutions ont été proposées.
Jean-Pierre JEGUN propose des films vidéo sur les travaux effectués (toiture, charpente ….)

En direct du conseil municipal (suite)

Arrêt du point de vente : gaz, journaux

Bernadette BOUEILH arrête le dépôt vente (pain, gaz, journaux) au 1er avril 2017. Conformément aux engagements pris lors de la préparation des municipales de 2014, les conseillers souhaitent recréer un point de dépôt dans un local communal. Toutefois il faut réfléchir au concept et une discussion s'engage :
Un commerce de type proxy comme on peut en trouver à Tillac, par exemple, avec épicerie, buvette …
Un dépôt comme le tenait Bernadette BOUEILH. C'est la maison des associations qui est choisie mais pour l'instant, dans la version numéro 2 (c'est-à-dire uniquement dépôt) et pas dans sa superficie totale. Jean-Pierre se propose de partager un tiers gauche pour servir de point de vente. Le maire rappelle que des habitantes de Saint-Mont se sont proposées et qu'une commission les recevra pour en choisir une, suivant des critères établis dans un cahier des charges.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Traité dans l'ordre du jour.
Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE. RAS.
Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE
Les primevères sont à planter. Des pots sont à acheter et Isabelle viendra chercher un bon de commande.
Social : Parole à Sébastien FAURE
Sébastien signale l'assemblée générale de l'ASSM le 14 avril 2017 à la mairie.
Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE
Deux personnes doivent suivre le PSC 1 : Nathalie HARDUYA et Andy OLIVEIRA-VEIGA
Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT. RAS.
Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN
Jean-Pierre remercie les employés communaux de s'être investis dans la restauration de la maison communale (ex Lamarque). Le point sur les travaux a déjà été traité et il prend en charge l'aménagement de la maison des associations.
Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Parole à Nathalie HARDUYA

Anne ETCHEGOYEN a adressé ses remerciements ainsi que son dernier CD. Pour les journées du patrimoine, c'est David OLAIZOLA qui viendra pour le concert du samedi soir. La vente de vin est reconduite ainsi que les randonnées du dimanche matin.

Questions diverses

Le tableau des élections est mis à jour. Le maire rappelle la nouveauté pour les élections présidentielles 2017 : le bureau est ouvert de 8h00 à 19h00 (et non 18h00). Les créneaux sont donc de deux heures et quarante-cinq minutes. Le tableau sera adressé à chaque conseiller.

La séance est levée à 23h25.

Les Charmettes

Nouveauté pour cette année 2017.

Samedi 1er juillet dès 9h30 le complexe des Charmettes vous invite dans un cadre champêtre à participer à leur journée « Portes Ouvertes ».

Nous vous accueillerons dès 9h30 pour une marche de 5kms au départ du complexe, vous pourrez également participer aux différentes activités comme la pétanque, le badminton….

Nous vous proposerons durant toute cette journée une multitude d'animations : jeux pour enfants (structure gonflable, pêche miraculeuse, casse boites….) exposition et ventes des travaux des personnes accueillies au sein du complexe, ventes de crêpes, glace à l'italienne… bourriche à partir de 19h, buvette permanente, animation dansante…

Le midi, sur réservation, vous pourrez déguster une paëlla maison accompagnée d'un verre de sangria.

Melon, paëlla, tarte aux fruits, 1 verre de vin et 1 verre de sangria, 1 café 13 €

Le soir nous partagerons un apéritif tapas animé par la banda « Los Esberits »

Familles, partenaires et visiteurs, venez nombreux et soyez assurés qu'un accueil chaleureux vous sera réservé nous espérons que cette journée du 1er juillet rencontrera un vif succès.

Nadège Leymarie. Directrice adjointe.

Dès à présent vous pouvez lire le Petit Saint Montais sur le site du Foyer Rural «www.foyerdesaint-mont.info»

Faites en part à vos parents et amis.

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :

La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos : Kiki Boueilh, Aline Dubos, Marie-Laure Moulié, Josette Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde
.